



La proposition relative au «certificat fédéral de compétence pour les détenteurs de chiens» s'inspire, sur le fond, du Brevet National Propriétaire de Chien (BPC).

Communiqué de presse de la SCS

Dépôt de la motion «Certificat fédéral de compétence pour les propriétaires de chiens»

La conseillère nationale Meret Schneider (Les Verts, ZH) a déposé, le 20 mars 2026, dernier jour de la session de printemps, la motion « Attestation fédérale de compétences pour les détenteurs de chiens » concernant le cadre légal régissant la détention de chiens. Celle-ci charge le Conseil fédéral d'introduire un certificat fédéral de compétence pour les nouveaux propriétaires de chiens, composé d'une partie théorique et d'une partie pratique, et s'inspirant sur le fond du Brevet national de détenteur de chien (BNDC). La partie théorique doit être suivie avant l'acquisition du chien, la partie pratique dans les 18 mois suivant l'acquisition du chien et ne doit comprendre que des méthodes d'éducation non violentes et conformes à la loi.

La motion Schneider a été cosignée par les parlementaires suivants : Emmanuel Amoos (PS, VS), Florence Brenzikofer (Les Verts, BL), Clarence Chollet (Les Verts, NE), Christophe Clivaz (Les Verts, VS), Benjamin Fischer (UDC, ZH), Balthasar Glättli (Les Verts, ZH), Niklaus-Samuel Gugger (PEV, ZH), Raphaël Mahaim (Les Verts, VD), Léonore Porchet (Les Verts, VD), Katharina Prelicz-Huber (Les Verts, ZH), Anna Rosenwasser (PS, ZH), Bruno Storni (PS, TI), Gabriela Suter (PS, AG), Manuela Weichelt (Les Verts, ZG).

La motion a été initiée par Meret Schneider, qui a toutefois retiré la version initiale à la demande de la SCS. La nouvelle motion a été élaborée par un groupe de travail composé de membres de la Commission Politique et législation canine de la SCS, reprise par Meret Schneider et désormais déposée à nouveau. L'ensemble du secteur canin la soutient.

La Commission Politique et législation canine de la SCS prévoit en outre de créer un groupe parlementaire « Chien », qui vise à renforcer les échanges entre les partis et à intégrer de manière plus ciblée les thèmes liés aux chiens dans les processus politiques à l'avenir. L'objectif de ce groupe est de communiquer l'expertise du secteur aux parlementaires de manière précoce, claire, personnelle et directe dans le cadre du processus décisionnel, car la question de la détention des chiens prend de plus en plus d'importance, y compris au niveau politique.